

Congrès 2005 du bpa

Constructions sûres et adaptées à tous les âges

23 novembre 2005 à Morges

**Construction adaptée aux personnes âgées :
expériences pratiques**

Anne de Montmollin, Service de la Santé publique, CH-Lausanne
Christian Weiler, EMS Primeroche à Prilly, CH-Prilly

Anne de Montmollin, Service de la Santé, Lausanne
☎ +41 21 316 42 32

Christian Weiler, EMS Primeroche à Prilly

1. Construction adaptée aux personnes âgées : expériences pratiques

Bonne nouvelle, nous vivons plus longtemps !

Une des conséquences est le pourcentage croissant de personnes âgées de 80 ans et plus, qui conduit à une augmentation de la population devant être prise en charge pour des questions de maladies chroniques et de dépendance.

La politique médico-sociale de l'Etat de Vaud prévoit trois piliers pour faire face aux besoins de la population âgée : le maintien à domicile, l'hébergement en établissement médico-social (EMS) et l'habitat groupé sécurisé (HGS). Ces trois piliers doivent permettre de tenir compte des besoins diversifiés des différents types de population, indépendantes, +/- dépendantes et dépendantes, par des prises en charge différenciées et une architecture adaptée.

Les différents points liés à la sécurité et à la prévention des accidents seront traités à l'aide d'exemples concrets pour chaque catégorie d'hébergement.

Pour la 1^{ère} catégorie, le maintien à domicile, l'aspect sécuritaire principal est le maintien en santé de la personne âgée, qui passe avant tout par une alimentation saine et équilibrée. Par ailleurs, bien que l'habitat existant soit dans la majeure partie des cas conventionnel, les adaptations simples pouvant être entreprises pour prolonger sans risque le maintien à domicile seront présentées.

La 2^{ème} catégorie, l'hébergement en EMS, qui prend en charge les personnes dépendantes, est sans aucun doute le plus exigeant du point de vue architectural. Tout en tentant de recréer un lieu de vie, si possible le plus éloigné possible de l'hôpital, les multiples contraintes au niveau des soins, de l'hygiène et de la sécurité obligent le maître de l'ouvrage et ses mandataires à planifier un bâtiment performant. Dans le canton de Vaud, les bases de toute construction d'établissement médico-social sont les directives et recommandations architecturales pour les EMS (DAEMS). Valables depuis fin 2003, elles sont le fil rouge pour tous les concepteurs. Tout en fixant les surfaces et les locaux nécessaires, elles se réfèrent aux principaux règlements en vigueur et rappellent les principales règles de sécurité, que cela soit au niveau de l'ECA, de l'adaptation aux personnes handicapées, de l'orientation, des matériaux et de la technique.

Malgré ce programme relativement stricte, on s'apercevra que chaque EMS conceptualise son projet de façon individuelle, en fonction de la population hébergée (gériatrique ou psychogériatrique) et que la sécurité est prise en compte déjà au niveau de la typologie du bâtiment et des diffé-

rents espaces (chambres, salle de bain, etc). Par la suite, le choix des matériaux, des techniques seront faits par des analyses comparatives « qualité-coût-sécurité-entretien ».

La 3^{ème} catégorie, l'HGS, prévoit la construction d'habitat adapté à la personne âgée. Si l'on peut y retrouver les mêmes solutions architecturales au niveau des détails ou du choix des matériaux que dans un EMS, la proximité des services, des transports publics et des synergies avec des établissements spécialisés sont également des facteurs importants de sécurité.

Même si au travers de cet exposé, nous tenterons de vous donner un aperçu de diverses solutions architecturales permettant une prévention des accidents, il ne faut pas oublier que la solidarité, l'entraide et la qualité de la prise en charge, qui garantissent le bien-être de la personne âgée, restent des facteurs tout autant essentiels.